

Image not found or type unknown



Litige paiement location meublé

Par **jessstudio**, le **28/02/2008** à **21:33**

Bonjour, j'ai loué un studio sans contrat de location car la location n'était que de 2 mois et ma locataire devait y aménager le 1er mars mais elle s'est désistée au dernier moment. Elle m'avait fait un chèque de caution et un chèque de 1 mois de loyer que j'ai encaissé et qu'elle me réclame aujourd'hui. Suis-je obligée de tout lui rendre ou puis-je garder au moins le loyer? car du coup j'ai refusé d'autres locataires potentiels ce qui me fait un manque à gagner par sa faute...rnMerci de me répondre au plus vite, c'est très urgent!rnCordialementrnJessica SALAZZINI